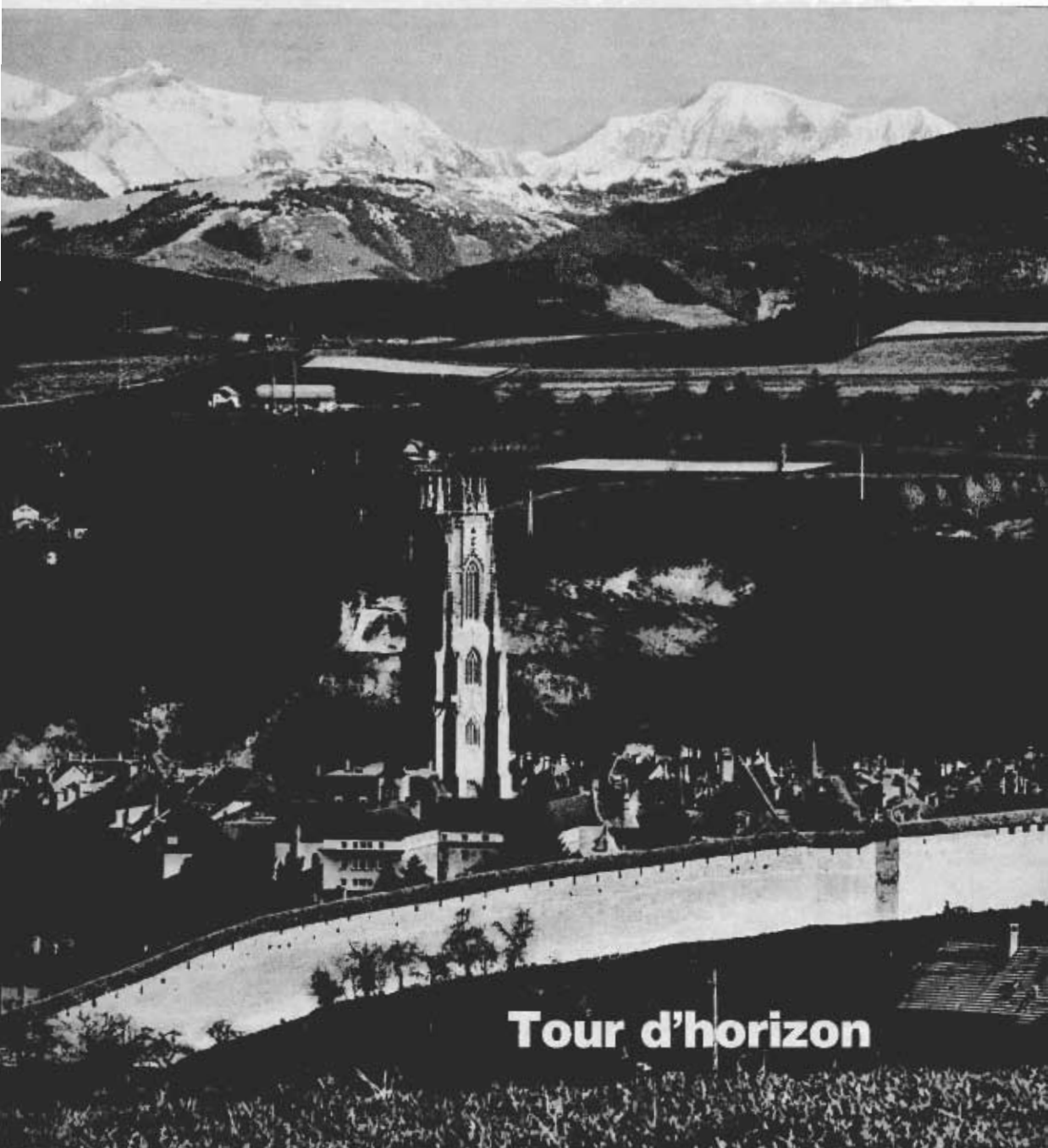


PRO FRIBOURG

N° 15

Juin 1972



Tour d'horizon

Pour une conception du Centre-Ville

Assemblée générale 1972

C'est devant 80 participants que s'est tenue notre assemblée annuelle, le 6 juin à la Grenette. Elle était suivie d'un exposé de M. Jean-Pierre VOUGA, adjoint au délégué fédéral à l'aménagement du territoire, sur l'arrêté fédéral d'urgence et son application. La mise en œuvre d'une politique nationale d'aménagement du territoire vise non pas à freiner la croissance économique mais à assurer un équilibre axé sur la recherche de la qualité de la vie. Une telle politique se doit d'être réaliste: on ne parviendra pas à éliminer les disparités entre les régions du pays, il faut prendre conscience de leur complémentarité. Elle doit enfin être soutenue par l'ensemble de la population: la responsabilité de chacun de nous est engagée.

De l'assemblée proprement dite, nous retiendrons les points suivants:

● **Un comité élargi:** Aux anciens membres, MM. Georges MONNEY, président, Madame Gertrude CHABLAIS, vice-présidente, Gérard BOURGAREL, secrétaire, Michel JORDAN, Jean PYTHOUD, Jean STEINAUER et Pierre PAUCHARD, viennent se joindre quatre nouveaux: Mmes Claudine SCHMUTZ-SALLIN et Anne-Marie BOEGLIN-OVERNEY, Mlle Claire NORDMANN et M. Uli HUBER. Cet élargissement va de pair avec l'intensification de notre activité. Une démission a été enregistrée: celle de Mlle Christiane DEVAUD.

● **Comptes 1972:** permettent le report d'un bénéfice de Fr. 5518, — grâce à l'augmentation constante des cotisations versées (Fr. 8633 contre Fr. 7237 en 1970) et les subventions reçues, les frais généraux étant réduits au strict minimum par le travail bénévole de chacun.

● **Communauté d'action:** dont le principe avait été accepté par le M. P. F. à l'unanimité lors de sa dernière A. G., a été ratifié par notre assemblée à l'unanimité moins une voix. Une première étape dans la voie d'un regroupement des forces des associations à but idéal.

● **Objectif 1981:** Une équipe interdisciplinaire commence son activité par l'inventaire scientifique des études à entreprendre. Les perspectives sont bonnes: la vieille ville est pleine de vitalité et l'année européenne de protection du patrimoine architectural, en 1975, sera un formidable stimulant.

● **Bulletin:** suit le mouvement! 4 numéros sont prévus cette année. Cet été, vous recevrez un «guide des artisans et boutiques de la Basse-Ville» et, pour Noël, l'«inventaire de la rue d'Or», reprenant l'excellent travail des étudiants en histoire de l'art, complété pour en donner l'image la plus vivante possible. A l'étude, des numéros sur la circulation, les droits de la femme, des restaurations récentes, etc.

● **Bond en avant:** Celui de l'effectif de nos membres qui a dépassé en 1971 le cap de 600 cotisants (grâce à 78 nouveaux adhérents). En 1972, la croissance s'accélère: nous pouvons déjà souhaiter la bienvenue à plus de 50 nouveaux membres.

AIDEZ-NOUS À PROGRESSER: AVEC VOUS, NOUS TIENDRONS NOTRE PROGRAMME ET DÉFENDRONS NOTRE INDÉPENDANCE!



Couverture: Benedikt Rast; page 8: Swisair

PRO FRIBOURG

Secrétariat:

Stalden 14, 1700 Fribourg

Cotisation:

(donnant droit à l'envoi du Bulletin)

Ordinaire, 12 fr.; de soutien, 24 fr.

Etudiants, habitants des quartiers anciens
(Auge - Neucheville - Bourg): 50% de réduction.

C.C.P. 17-6883 1700 Fribourg

Imprimerie Fragnière S.A., Fribourg

Tirage: 4000 exemplaires

Tour d'horizon

Nous continuons notre tâche d'information en conformité avec le programme approuvé par notre Assemblée générale du 6 juin. Ce tour d'horizon englobe les problèmes d'actualité en ville de Fribourg, des problèmes d'ordre politique, aussi, en conclusion, passons-nous en revue l'attitude prise, sur le plan communal, par les partis.

Eurotel: pomme de discorde

L'arrêté préfectoral concernant ce projet fera date, car il marque la première prise de conscience officielle des lacunes que notre intervention a contribué à mettre en lumière. Le mérite du préfet Laurent BUTTY a été de placer promoteurs et autorités communales en face de leurs responsabilités, en exigeant que la construction du théâtre soit liée à celle de l'EUROTEL et surtout en obligeant la commune, du fait que le terrain est mis à disposition par elle, à faire produire par les promoteurs un plan financier et des garanties financières.

Notre mouvement, dans ces conditions, a fait recours dans le sens d'un renforcement des exigences préfectorales, demandant notamment que le projet définitif EUROTEL-salle de théâtre, compte tenu des modifications importantes apportées, soit mis à l'enquête publique dans son ensemble, et que ce projet soit soumis à des experts neutres, en l'occurrence, au collège d'experts du Heimatschutz.

L'affaire EUROTEL est donc loin d'être classée. Les questions pertinentes posées par M. François GROSS dans «La Liberté» quant au financement du projet, sont toujours restées sans réponse. Elles auront eu au moins quelque influence sur la décision préfectorale.

La question primordiale de l'utilisation du terrain des Grand-Places a été développée par ailleurs dans l'hebdomadaire «Domaine Public», lequel relève l'ampleur du sacrifice consenti par la collectivité en faveur des promoteurs: on peut, en effet, estimer que le terrain a été cédé à environ Fr. 300. — le m², alors que dans ce secteur du centre ville, les prix sont couramment dix fois plus élevés.

Il est bien évident qu'en cédant ainsi le terrain communal aux promoteurs, on leur accorde quasi à perpétuité une rente de situation exorbitante, car la collectivité ne sera vraisemblablement jamais en mesure de racheter un tel emplacement si le besoin s'en fait un jour sentir. Il est intéressant de constater que le projet d'hôtel-tour d'Ouchy, qui fait également couler de l'encre, sera construit sur un terrain de la commune de Lausanne, qui ne cède qu'un droit de superficie, ménageant ainsi les intérêts à long terme de la collectivité.

Quel contraste avec l'attitude des autorités communales et bourgeoises de la ville de Fribourg, qui s'approprient, coup sur coup, à aliéner une part de leur domaine, en plein centre ville. Cela alors que la récente motion du député Gérald AYER sur le développement de la politique foncière de l'Etat mettait le doigt sur la plaie: «... les terrains nécessaires aux équipements publics font l'objet d'opérations coûteuses au jour le jour, sans planification à longue échéance, décidées sous la pression d'exigences inéluctables».

Sinistrose et pot aux roses

L'attitude ferme et sans équivoque de PRO FRIBOURG dans l'affaire EUROTEL nous a valu quelques réactions et mouvements d'humeur qui, vu le tempérament de leurs auteurs et compte tenu des circonstances – dans le feu de la polémique – n'ont provoqué de notre part qu'un sourire. Mais voici que dernièrement, en séance du Grand Conseil, le conseiller d'Etat Pierre DREYER a repris les termes mêmes du bouillant directeur de l'U.F.T. et s'en est pris aux «esprits chagrins» atteints de la «sinistrose» chère à M. PAUWELS (voir page suivante...).

Nous nous étonnons de cette diatribe à froid et à retardement: est-il nécessaire de rappeler que nous n'avons fait que demander la stricte application de la loi sur les constructions, faisant obligation premièrement à la commune de Fribourg d'avoir un plan d'aménagement dûment approuvé et, deuxièmement, à faire dépendre le permis de construire de l'EUROTEL de l'approbation préalable du plan de quartier?...

Nous comprenons certes que toutes les vérités ne sont pas bonnes à dire, mais nous maintenons une fois de plus que «le poids de l'opinion publique doit s'exercer dans le sens d'un renforcement du rôle des autorités, rôle de protecteur des intérêts généraux des citoyens, alors qu'elles sont parfois tentées d'abdiquer ce rôle de défenseur du bien commun sous la pression d'intérêts particuliers».

De plus, le savoir-faire de nos magistrats doit avoir pour complément le faire-savoir. Et non au stade du fait accompli mais bien au moment de l'élaboration des décisions. Nous revendiquons ce «droit à l'information» tant en ce qui concerne l'EUROTEL, le plan d'aménagement, l'hôpital des Bourgeois que le quartier d'Alt. Nous ne pouvons prendre pour «argument comptant» de simples déclarations de principe, des affirmations à l'emporte-pièce en l'absence d'une information digne de ce nom.

C'est en toute bonne foi que M. Pierre DREYER pouvait déclarer, lors de l'inauguration de Moléson-Village: «Pas de mauvaises surprises pour les investisseurs qui feront confiance à cette station en devenir qui sera sans doute un des fleurons du tourisme fribourgeois». On ne peut tout de même pas, dans ce cas, taxer les braves fonctionnaires de l'Office des faillites de la Gruyère de «sinistrose»!

Alors au moment où la collectivité est appelée à faire un sacrifice en faveur de l'EUROTEL, que les promoteurs consentent de leur côté à donner quelques éclaircissements et des garanties suffisantes. C'est la crédibilité de la politique de développement qui est en jeu.

Sinon ce serait faire naître le soupçon que des préoccupations électorales sont à l'origine de trop de réalisations de prestige.

Quant à l'environnement, ce n'est pas une tarte à la crème, c'est devenu une affaire sérieuse, à prendre pour telle bon gré, mal gré. Un récent sondage n'indique-t-il pas que 80% de la population suisse placent la protection de l'environnement au premier rang de leurs préoccupations?

Il y a là une réalité qu'un homme politique, soucieux de sa popularité ne saurait, à la longue, négliger.

Mourir dans la prospérité?



Julius Binder

La menace qui pèse sur l'environnement justifie notre exigence concernant des nettes priorités politiques. Il ne suffit pas aujourd'hui de «faire quelque chose» dans tous les domaines, même si ce que l'on fait est appréciable. En attendant, une grande partie des eaux usées continue de s'écouler dans nos rivières et des lacs sans avoir été épurée. Inévitablement, l'été nous a valu de nouvelles interdictions de se baigner et des tonnes de poissons empoisonnés. Sommes-nous donc en train de perdre la bataille contre la destruction de l'environnement?

Pour éviter que l'environnement ne perde son équilibre naturel, notre espace vital doit être utilisé et cultivé méthodiquement et aménagé de telle manière qu'il permette l'épanouissement de l'homme. Cette tâche doit être accomplie par les

« Tout homme a droit à de l'eau pure et à de l'air sain, à la tranquillité et à des espaces de détente suffisants. Mais il a aussi le droit d'être mis à l'abri des soucis financiers en cas de maladie. »

nous empoignons les problèmes

PDC

communes et les cantons, sous la conduite de la Confédération. Celle-ci doit mettre fin à une certaine anarchie qui règne dans la construction, créer suffisamment d'espaces de détente, épurer toutes les eaux usées en l'espace de dix ans et garantir à tout homme le droit de jouir de la tranquillité et d'un air pur. Il faut interdire l'usage des emballages perdus qu'on ne peut pas détruire.

Adoptons ce principe que tout citoyen qui cause du tort à notre environnement est tenu de le réparer. Le maintien de notre environnement naturel ne peut être garanti par l'Etat seul. Chacun doit se sentir responsable et adopter une attitude nouvelle envers la terre, l'air, l'eau et le bruit. La protection de l'environnement exige qu'on éduque les hommes à une nouvelle manière de penser.

ET APRES LES ELECTIONS AU CONSEIL D'ETAT (Liberté du 6. 5. 72)

Certains esprits chagrins sont en train d'alerter l'opinion, déjà sensibilisée par le spectre des nuisances, de la pollution; en un mot par les problèmes que pose la protection de notre environnement. Cette espèce de «sinistrose» tend à mettre en doute le bien-fondé de toute réalisation ou de tout ouvrage d'une certaine importance... On nous accuse de vouloir pratiquer une politique de croissance à tout prix au détriment de la protection des sites... Entrer dans l'avenir à reculons semble être la devise de ceux qui voudraient bénéficier du progrès sans contre-partie.

Pierre Dreyer, conseiller d'Etat

Quartier d'Alt:

Le point de vue du MPF

Le quartier d'Alt a été sorti de sa quiétude lorsque ses habitants apprirent que plus de 200 habitants étaient menacés de subir les conséquences de la démolition de 80 appartements. En effet, le préavis favorable de la commune au plan de quartier proposé confirma le danger de la réalisation de ce projet. Quelques personnes décidèrent de prendre en main leur destin en lançant tout d'abord une pétition qu'elles adressèrent au Conseil d'Etat, qui est compétent pour approuver de tels plans de quartier. Cette pétition a recueilli 280 signatures; elle attirait l'attention du Conseil d'Etat sur les conséquences qu'aurait le plan de quartier, mis à l'enquête par les promoteurs, sur la vie des habitants et leur quartier.

Le Mouvement populaire des familles, en tant qu'organe de défense des locataires et soucieux du bien-être familial, a été consulté et invité à faire connaître son point de vue sur les incidences du projet des architectes GUHL et VACANTI. Avec l'aide des habitants et d'autres sources d'information, les responsables du MPF ont tenté d'établir le programme de la réalisation de ce projet. Une première étape devrait prévoir la construction d'immeubles sur les surfaces non bâties, l'ensemble de la construction devant être réalisé à plus long terme. Toutefois, le préavis communal fait obligation aux promoteurs d'obtenir l'assentiment de l'ensemble des propriétaires des parcelles situées dans le périmètre du plan de quartier. Pour l'instant, seuls quelques propriétaires des immeubles formant les angles du quadrilatère ont reçu des offres de la part des promoteurs. Les autres propriétaires sont conditionnés par la vente éventuelle des immeubles voisins, qui sont généralement construits en ordre contigu, d'où l'indifférence des promoteurs à l'égard de ces propriétaires qui pour la plupart habitent leurs immeubles. Aussi, de ce fait les propriétaires et les locataires de ces immeubles attendent dans l'angoisse la décision qui les chassera peut-être de leur logis.

Une visite de logements dans chaque pâté de maisons qui devraient être démolies a permis aux responsables du MPF de se rendre compte qu'il s'agit d'immeubles en bon état, pourvus d'un confort simple, mais parfaitement salubres. La démolition de ces bâtiments, en pleine crise du logement, serait une aberration.

Il est particulièrement pénible de constater l'indifférence que l'on a manifesté à l'égard de la population; l'ignorance dans laquelle elle a été laissée et où elle est encore, en ce qui concerne la possibilité de rester dans ses logements, est une preuve de plus de l'inhumanité de notre système économique. Le possédant a-t-il tous les droits, même celui de jongler avec les biens essentiels, en faisant régner une psychose dans la population? L'assemblée d'information mise sur pied par l'Association des intérêts du quartier, loin d'apaiser les esprits, n'a fait qu'attiser la tension de personnes tenues sur le gril depuis de longs mois. L'information tardive, comme celle du fait accompli, est inadmissible en démocratie.

La décision appartient au Conseil d'Etat; celle-ci ne saurait tarder car chaque jour qui passe augmente l'inquiétude des habitants. La population concernée compte beaucoup sur la sagesse de notre Exécutif cantonal.

Le plan de circulation de la ville de Fribourg

Un appel à la réflexion et au dialogue

Personne ne peut se passer de la circulation automobile et tout le monde la subit, à Fribourg comme ailleurs.

Les automobilistes pris dans le flot, bloqués aux heures de pointe, désespérément en quête d'une place de stationnement, ont leur part de frustration et d'énervement.

Les piétons, ou les automobilistes redevenus piétons, expérimentent à leur tour une foule de désagréments et de contraintes.

Les habitants du Centre-Ville souffrent du bruit et de la pollution de l'air.

Jusqu'aux immeubles qui sont ébranlés par la circulation des poids lourds et attaqués en surface par l'action corrosive des gaz d'échappement.

Et la course continue, le flot augmente, la situation s'aggrave de jour en jour.

L'étude de plan de circulation commandée par la Commune de Fribourg marque la volonté de nos autorités de ne pas se laisser dépasser par les événements, de remonter la pente et d'apporter une solution durable au problème de la circulation automobile. En ayant conscience qu'il faut y mettre le prix, puisque la première étape est devisée à 50 millions de francs. La Commune se rend enfin parfaitement compte que le «développement de la circulation est imprévisible» et qu'«il faut être conscient que les solutions envisagées, réalisables à plus ou moins longue échéance, sont susceptibles d'être adaptées.»

Nous avons donc pris connaissance avec un vif intérêt du plan directeur de la circulation présenté au public lors de la conférence de presse du 8 juin. Avec intérêt, mais aussi avec inquiétude.

Car la lecture de la présentation et l'examen des plans font apparaître les points critiques suivants:

1. Le Centre-Ville est délimité (ou défini?) par le Conseil communal comme étant la zone restreinte se trouvant entre la gare, le Temple protestant et les Grand-Places.
2. Le plan de quartier dit du Centre, qui ne touche en fait que le côté Sud de l'avenue de la Gare et les Grand-Places (consacrant le prolongement de la rue St-Pierre jusqu'au sommet de la Route Neuve)¹.
3. Le permis d'implantation de l'Eurotel délivré par le Préfet est présenté par le Conseil communal comme un permis de construire.
4. La réalisation du théâtre municipal de 1000 à 1200 places qui est l'une des conditions principales à l'octroi du permis de construire l'Eurotel.

¹ Ce plan de quartier mis à l'enquête en 1971 seulement, existait en fait depuis plusieurs années, avant le concours du Criblet... Il a été «officialisé» d'une manière accidentelle, pourrait-on dire, puisqu'il n'a été mis à l'enquête qu'à la suite des oppositions au projet de l'EUROTEL, pour «démontrer» le bien-fondé des dérogations.



5. L'augmentation imposée par le Préfet des places de parc (256) s'ajoutant au parking souterrain existant (480 places) dépasse largement le niveau maximum fixé par l'étude initiale du bureau Schindelholz & Dénériaz.
6. Le passage souterrain de la gare dont l'utilité et le coût sont à considérer en relation avec les autres aspects du Centre-Ville (un crédit de 2 millions est déjà prévu pour le «transfert des conduites et l'aménagement de la place de la Gare»).
7. L'omission dans la liste officielle des projets touchant le Centre-Ville du Centre fédéral des châteaux postaux et de l'hôpital des Bourgeois pour ne parler que des projets où la communauté est impliquée comme propriétaire foncier et immobilier.
8. L'option du type «Autogerechte Stadt» (la ville en fonction de la circulation automobile) qu'implique le plan directeur de la circulation dans le centre de la ville.

Notre but n'est cependant pas de nous livrer à une critique systématique d'une étude qui a le mérite de poser le problème et d'apporter une solution dans une certaine optique. Nous voulons contribuer à ouvrir le débat, en posant des questions, en ouvrant des perspectives, en incitant à la réflexion.

Une équipe s'est immédiatement mise au travail pour, dans ce délai très court, vous soumettre une proposition.

Une proposition qui doit permettre à la population de prendre conscience que des choix sont possibles, qu'une volonté politique peut s'exercer, que Fribourg aura demain, grâce à nous tous — habitants et autorités de cette ville — le visage qu'elle mérite, le visage que nous aurons mérité, par nos efforts ou par notre indifférence.

A TITRE D'EXEMPLE

Un exemple proche nous est donné par la ville de Baden qui, dans le cadre de son plan d'aménagement, a conçu une «image directrice» pour le Centre-Ville ayant pour but de faire tout simplement de Baden une «ville habitable».¹

Les résultats qu'on peut en attendre sont, en substance, les suivants:

Dans une ville habitable l'homme doit se sentir à l'aise, les enfants doivent pouvoir jouer sans danger et les personnes âgées doivent pouvoir jouir sans crainte du spectacle de la rue.

Le Centre-Ville doit être habité, afin d'être animé de jour comme de nuit. En particulier, des appartements agréables peuvent être aménagés en attique sur tous les immeubles.

Un mélange dense des activités commerciales et culturelles doit bannir la monotonie et rendre le centre attractif.

Sur le plan de l'urbanisme, la conception ouverte du Centre-Ville doit, sur la trame fixée, permettre une évolution constante, conditionnée mais non contrainte. L'échelle humaine doit être préservée.

Le piéton doit avoir la priorité sur les véhicules. Une zone piétonnière sans rupture, doit donner aux habitants et aux visiteurs la possibilité de se mouvoir librement.

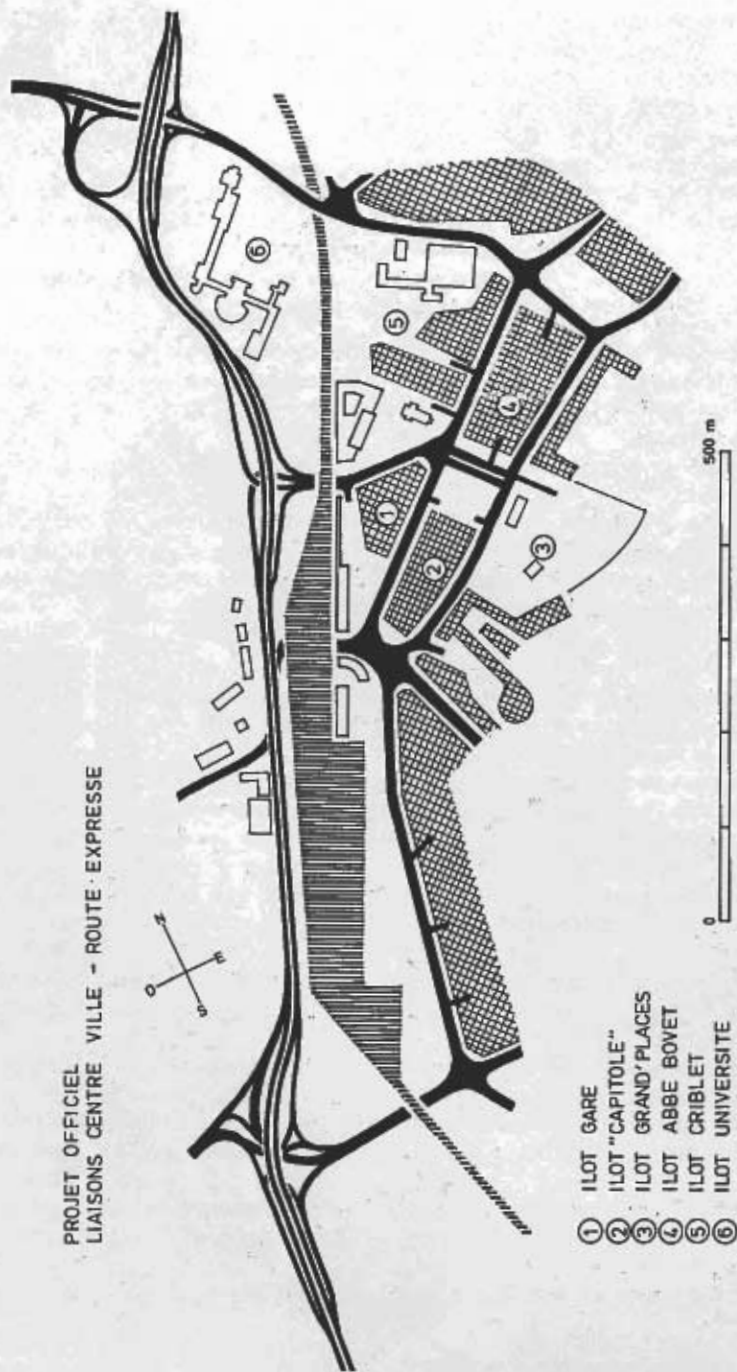
Le Centre-Ville doit être facilement accessible par tous les moyens: à pied, en voiture, en camion, en bus ou en train. Avec une priorité pour les transports publics à grande capacité.

Les autos particulières doivent s'adapter au Centre-Ville et non l'encombrer et le dégrader. Le trafic de transit doit être tenu à l'écart du Centre-Ville par des voies de détournement judicieusement dimensionnées.

Pour les visiteurs, des places de parc à temps limité doivent être aménagées en dehors des voies publiques.

¹ Städtische Planungskommission, Baden. Rapport de mai 1967

PROJET OFFICIEL
LIAISONS CENTRE VILLE - ROUTE · EXPRESSE



- ① ILOT GARE
- ② ILOT "CAPITOLE"
- ③ ILOT GRAND'PLACES
- ④ ILOT ABBE BOVET
- ⑤ ILOT CRIBLET
- ⑥ ILOT UNIVERSITE

ANALYSE - La fonction du Centre-Ville de Fribourg, capitale cantonale, métropole régionale et relais sur les voies routières et ferroviaires entre les grandes villes romandes et alémaniques, est multiple et diverse. Faute de temps et de moyens, l'analyse en sera incomplète (et la méthode contestable). Elle sera en fait une énumération des problèmes et des projets communs.

LES PROBLEMES ET LES PROJETS - Les circulations des piétons et des voitures, les parkings.
Les transports publics.

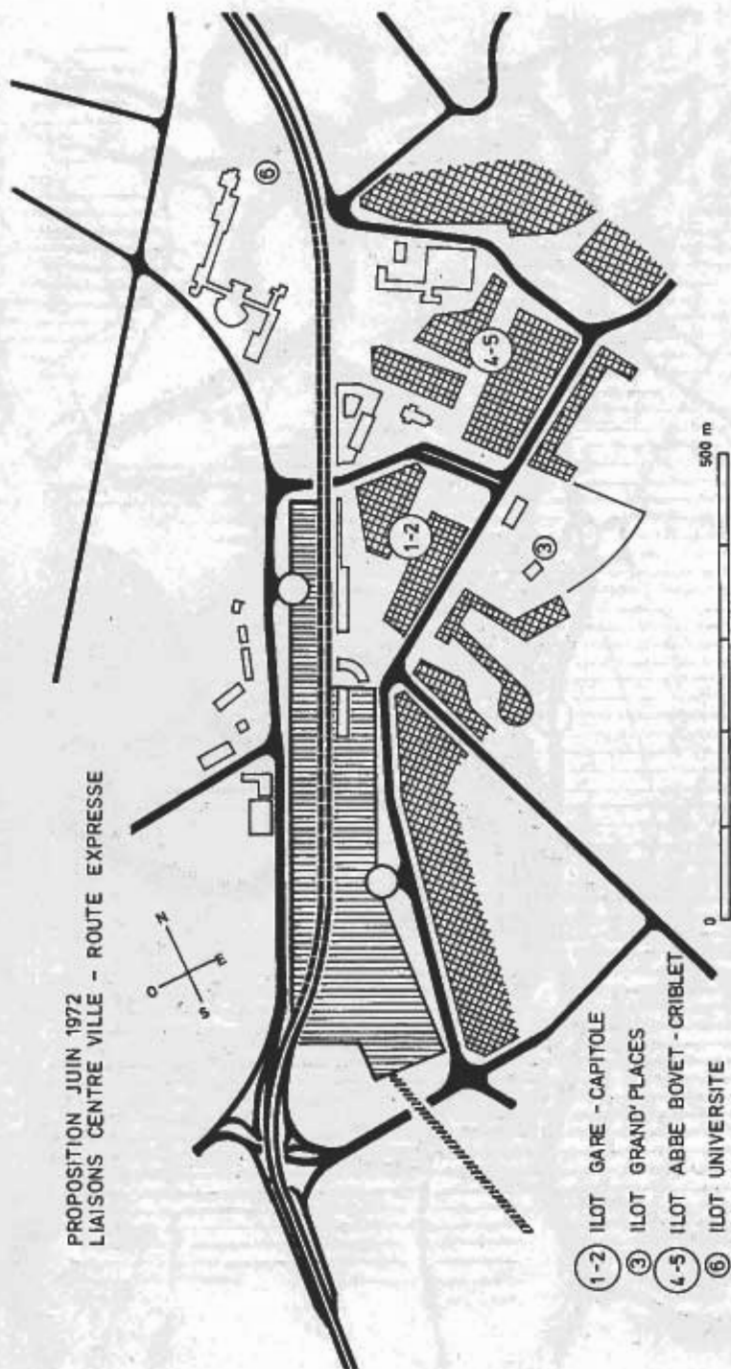
Les relations avec les quartiers, l'agglomération et les régions.

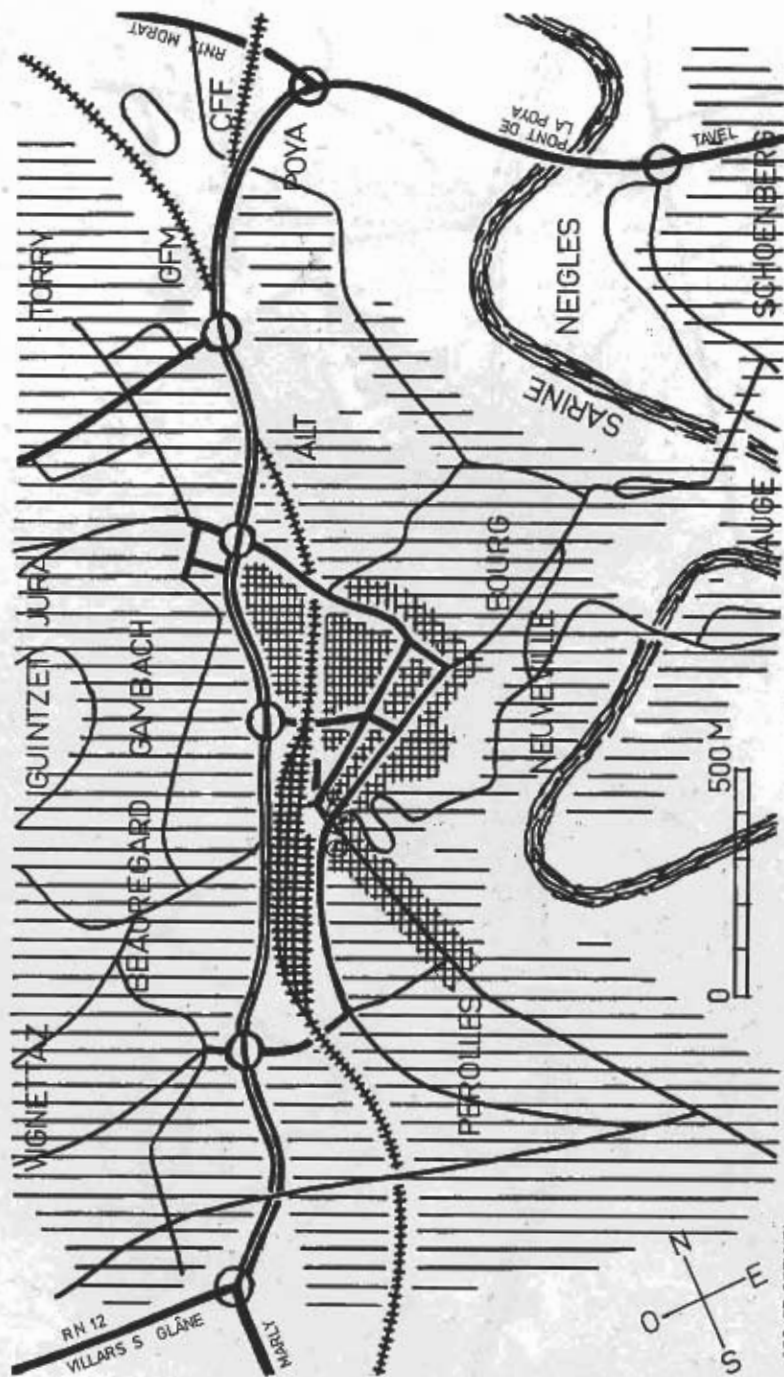
La gare des autobus GFM.

Le souterrain pour piétons et la partie Sud de l'Avenue de la Gare.

L'Université, l'Hôpital des Bourgeois, le Criblet, l'Eurotel, le Théâtre municipal, les Grand-Places...

LES BESOINS — Ils sont importants et seront de plus en plus considérables comme dans tous les centres de ville en développement. Ils sont ressentis comme tels, semble-t-il, si l'on se réfère à l'indice d'occupation du sol très (trop) élevé préconisé par le plan de quartier de la partie Sud de l'Avenue de la Gare.





- PROJET OFFICIEL
- LIAISONS QUARTIERS
- ROUTE EXPRESSE ET CEINTURES
- ROUTE DE QUARTIER
- CEINTURE
- ROUTE EXPRESSE
- VOIES FERREES
- CENTRE-VILLE
- ZONE BÂTIE

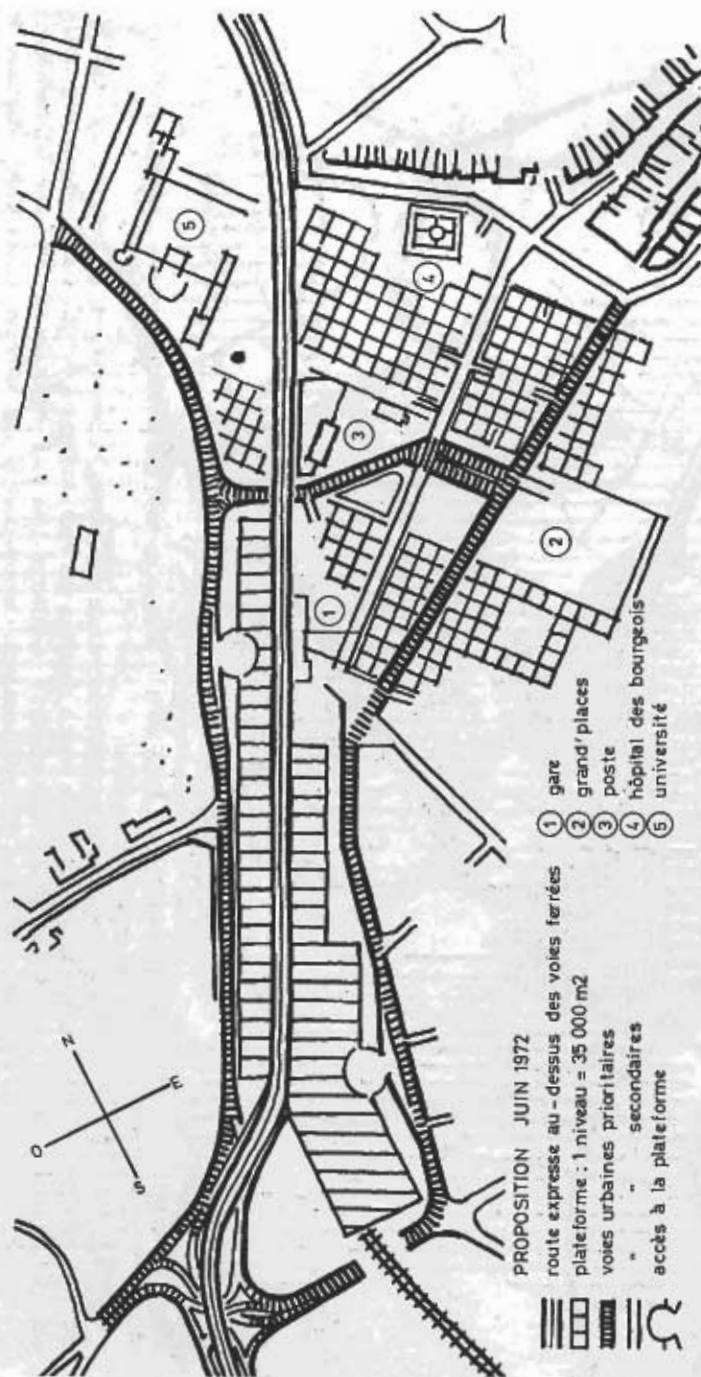
LE PROJET OFFICIEL - Il règle les problèmes de circulation des voitures puisqu'il prévoit que toutes les rues, y compris le prolongement de la rue St-Pierre, seront élargies et construites à 4 pistes. La circulation sera réglée par des feux synchronisés et le flot des piétons en relation avec la gare sera canalisé dans le passage souterrain sous la place.

Il divise le quartier en 6 flots délimités par des rues à fort trafic et le chemin de fer.

Il préconise une route expresse à accès limités sur le tracé de l'Avenue du Midi et de l'Avenue d'Affry. Tous ses raccordements aux routes urbaines et suburbaines seront dénivelés.

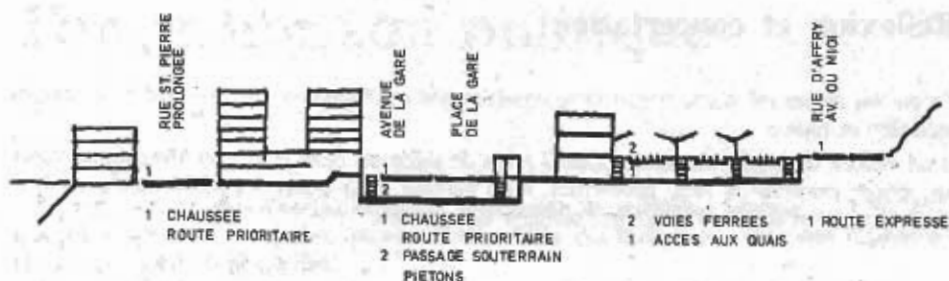
Il consacre et renforce la coupure créée par le chemin de fer.

Il affecte la plupart des places au stationnement des voitures.

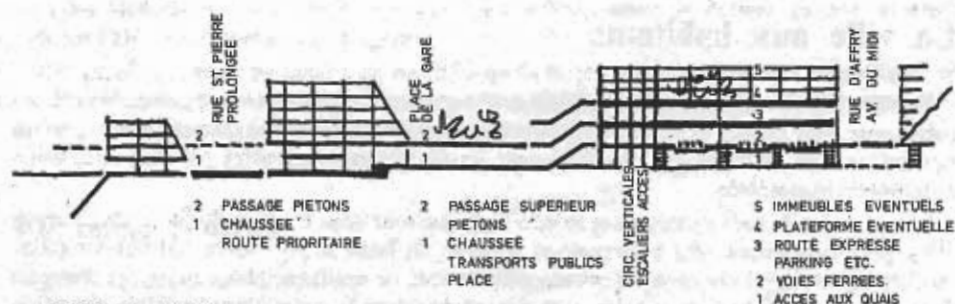


LA ROUTE EXPRESSE est située au-dessus des voies de chemin de fer. On libère ainsi les rues du Midi et d'Affry et on évite des ruptures graves dans le trafic urbain et l'utilisation du sol.

L'AIRE DE LA GARE: Il s'agit de tirer un meilleur parti de cette zone de 50 000 m² située en plein centre de la ville. Des structures pourraient y être construites qui permettraient d'accueillir la gare des autobus GFM, un parking jusqu'à 1000 voitures, des locaux d'administration publique (par exemple le centre fédéral des comptes de chèques postaux). Ces équipements seraient mis en relation verticale simple et rapide entre eux et avec le centre-ville. On pourrait profiter de ces structures pour établir des liaisons horizontales dénivelées entre les zones de part et d'autre du chemin de fer; il serait plus judicieux dès lors de renoncer au passage sous-terrain pour envisager si nécessaire un passage aérien sur la place de la gare. Les parkings seraient accessibles par la rue des Arsenaux d'une part et par l'Avenue d'Affry d'autre part.



PROJET OFFICIEL
COUPE SCHEMATIQUE



PROPOSITION JUIN 1972
COUPE SCHEMATIQUE

L'ensemble de ces dispositions permettrait de satisfaire les aspects suivants du problème Centre-Ville;

1. Libérer les espaces.
2. Etendre et structurer le Centre-Ville.
3. Atténuer la coupure créée par le chemin de fer et mettre en meilleure relation les zones jusqu'ici séparées.
4. Coordonner les types de circulation motorisée.
5. Réconcilier les piétons avec le trafic automobile en donnant à chacun l'espace qui lui revient et les structures qui leur conviennent.
6. Définir clairement les critères concernant les projets publics et privés à partir d'une conception globale.
7. Programmer les réalisations de manière à la fois plus libre et mieux coordonnée dans l'espace et dans le temps.
8. Donner les meilleures chances de lieu et d'espace à chacun de ces projets.
9. Donner de l'espace d'extension aux bâtiments de l'Université à Miséricorde.
10. Donner de meilleurs raccordements routiers au quartier d'Alt vers le Centre-Ville et avec les autres quartiers.
11. Permettre une meilleure solution au problème de la gare des autobus.
12. Accueillir le centre fédéral des comptes de chèques postaux sans geler les terrains du Criblet et de l'hôpital des Bourgeois.

Réflexion et concertation

Ce qui est en jeu est d'une importance considérable pour l'avenir de Fribourg, ville, agglomération et région.

Il est encore temps de s'accorder 2 ou 3 mois de réflexion dans la concertation pour régler un certain nombre de faux problèmes, mais surtout pour poser les problèmes dans leur vraie dimension et leur trouver une solution raisonnable.

La ville aux habitants

Quand on parle de reconquête du Centre-Ville, c'est tout naturellement aux zones piétonnières que l'on pense: et il ne s'agit effectivement rien moins que du retour à un usage normal de rues et de places que l'on avait vu abusivement envahies par une circulation automobile incontrôlée.

L'expérience de rues piétonnières se développe surtout dans les pays du Nord de l'Europe (35 villes suédoises en sont pourvues) et apparaît en Italie et en France (où une vingtaine de cités en ont pris l'initiative). Les rues piétonnières ne sont cependant qu'un des éléments de la revitalisation du Centre-Ville, elles s'inscrivent dans le cadre d'une véritable opération de rénovation urbaine et posent de multiples problèmes d'aménagement et d'animation, d'accès et d'approvisionnement.

Leurs partisans et leurs promoteurs obéissent à des motivations diverses: la sauvegarde d'un patrimoine, la réanimation commerciale (car l'opération s'avère très vite une bonne affaire, mais risque de détruire les fonctions autres qu'économiques), enfin l'aspiration à refaire de la ville un lieu de rencontres et d'échanges, riche en événements.

Cette dernière conception s'oppose aux deux autres, car il ne s'agit plus de trouver une compensation, de créer en réaction à une congestion jugée invivable, une oasis ressentie comme une action rétablissant un équilibre, sans plus.

Ni non plus de disposer d'un espace attractif, commercialement parlant, en contraste avec la dégradation environnante souvent aggravée par les travaux d'aménagements autour de la rue piétonnière (stationnement et accès).

Il s'agit alors réellement d'appliquer une conception ouverte qui, allant plus loin, permet la redécouverte de l'Espace Public, favorisant les échanges libres, spontanés et authentiques. Cela implique de refuser une ségrégation géographique des rues piétonnières au profit d'un aménagement piétonnier partout où cela est possible: trottoir, rue...¹

C'est l'optique que nous préconisons à Fribourg, où on doit tendre à limiter la ségrégation culturelle (ville-musée) et fonctionnelle (centre commercial) au profit précisément de cette optique d'échanges en évitant l'appropriation sélective de la rue. Et favoriser ainsi une ambiance de bien-être et de liberté, d'expression de soi.

La ville aux habitants, certes. Mais d'abord, la ville par ses habitants!

¹ Voir: Revue «architecture mouvement continuité» Paris, mars 1972.

Une rénovation de l'espace public: les rues piétonnes, équipement collectif ouvert ou réservé?

Tour d'horizon politique

En l'absence de plan d'aménagement, le déferlement de problèmes épineux – EUROTEL, quartier de la Gare, circulation, quartier d'Alt, hôpital des Bourgeois – provoque l'inquiétude et les réactions de la population.

Les partis politiques, apparemment pris de court, ont été longs à réagir. Au silence embarrassé des premiers mois (sans doute les choses allaient-elles se «tasser»...), ont succédé, sous la pression des événements, les prises de position des partis socialiste et radical, faisant contraste avec un PDC rendu curieusement aphone.

Ces problèmes étant politiques, ne serait-ce qu'en raison même de l'absence de politique en matière d'aménagement et d'urbanisme, notre tour d'horizon englobe tout naturellement celui de l'attitude prise par chacun de nos partis politiques locaux.

Le parti radical

| Nombre de sièges aux Conseils: | Communal (sur 9) | Général (sur 80) |
|--------------------------------|------------------|------------------|
| 1970 | 3 | 20 |
| 1966 | 2 | 18 |
| 1962 | 2 | 18 |

A tout seigneur, tout honneur. Avec l'accession de M^e Lucien NUSSBAUMER à la syndication en 1966, son entregent et sa personnalité ont assuré au parti radical la part du lion dans les affaires de la commune, les socialistes faisant les frais d'une alliance qui rappelle celle du pot de terre et du pot de fer.

Le parti radical, moteur de la politique actuelle en ville de Fribourg, a publié à mi-mai la déclaration suivante:

– les membres du Groupe libéral-radical du Conseil général sont convaincus que l'implantation à Fribourg d'un EUROTEL et du Centre des chèques postaux seront un apport bienvenu à la prospérité de la ville; ils regrettent les oppositions qui se sont manifestées et qui risquent d'empêcher la réalisation de ces projets;

– ils constatent que le Conseil communal, sans modifier le taux de l'impôt, ni retarder l'avancement des travaux importants (écoles, routes, abattoirs, etc.) a réussi à maintenir une situation financière saine; ils sont d'avis que la commune doit aujourd'hui procéder aux investissements qui permettront de résoudre notamment le problème de la circulation dans le cadre du plan général qui sera prochainement publié;

– les membres du groupe ont enfin pris connaissance de diverses revendications formulées par les milieux sportifs lors du forum organisé par les Jeunesses radicales; ils demandent au Conseil communal de faire un effort supplémentaire en matière d'équipement sportif.

Pour ce qui est du premier point de cette déclaration, voilà qui est dans la logique même de la politique pratiquée à Fribourg: la ville dispose de moyens financiers réduits, il convient de faire appel à l'initiative privée et de l'encourager chaque fois que faire se peut. Exemple:

le projet d'EUROTEL. Quitte à escamoter, malheureusement, le problème de la meilleure utilisation à long terme des terrains dont dispose encore la collectivité au centre-ville (Grand-Places, hôpital des Bourgeois). Une telle politique peut être «payante» à court terme, elle compromet cependant à nos yeux les intérêts à long terme de la collectivité, alors qu'ils pourraient être préservés par l'octroi, par exemple, d'un droit de superficie.

Le point 2 appelle peu de commentaires: tout va bien dans la mesure où le ménage communal équilibre ses comptes. On parle de «résoudre» le problème de la circulation tout en restant prudemment dans le vague. Nos édiles radicaux, qui ont dû reprendre un lourd héritage de routine et de laisser faire, ne sont vraiment à l'aise qu'au niveau de réalisations précises, concrètes et immédiates, et apparaissent crispés et sur la défensive dès qu'il s'agit de politique générale et de prévisions à long terme. D'où un intérêt mitigé à l'égard d'un plan d'aménagement, au sujet duquel on nous affirmait encore récemment que «dans une ville presque entièrement construite, les plans de quartier revêtent une importance plus grande qu'un plan général qui ne sera peut-être jamais appliqué!»

Dans le même ordre d'idées, le problème des relations entre Fribourg et sa région n'a peut-être pas reçu tout l'intérêt qu'il méritait, puisque aux difficultés de voisinage avec Villars-sur-Glâne est venu s'ajouter un conflit ouvert avec Avry-sur-Matran au sujet du stand de tir projeté à Courtanay.

De fait, la commune de Fribourg a trop souvent donné l'impression de ne s'intéresser au Grand Fribourg qu'en fonction d'intérêts immédiats, par exemple lorsqu'il s'agit de «caser» des équipements encombrants (zone industrielle, stand de tir) ou de participer à des équipements collectifs indispensables (consortium des eaux), quitte à négliger totalement dans d'autres domaines d'étudier les choses dans une optique régionale. C'est le cas lorsqu'il s'agit d'implanter des équipements de prestige (EUROTEL ou Centre des Chèques postaux) ou de trouver une solution au problème de l'approvisionnement gazier (tranché dans une optique étroitement «communale» contre la possibilité d'un raccordement à un réseau gazier d'intérêt régional...).

Par contre, nous prendrons un cas où notre syndic a donné toute sa mesure, l'exemple d'une action continue et persistante: Au retour du Congrès de Dole de CIVITAS NOSTRA, en mai 1970, M^e NUSSBAUMER déclarait: «Dans le cadre de ce congrès, j'ai vu récemment à Sallins dans le Jura français, des bâtiments anciens transformés très heureusement en logements au titre de HLM. Ne serait-il pas possible dans notre pays aussi de faire d'une pierre deux coups et de restaurer complètement d'anciens bâtiments en y créant, au titre de HLM, des logements réservés à des familles avec enfants?».

Nous constatons que, deux ans plus tard, M^e NUSSBAUMER a obtenu de la Confédération que des immeubles anciens soient restaurés au bénéfice des subventions HLM, grâce à une astuce de bon juriste de déclarer précédemment ces immeubles insalubres. C'est le cas, présentement à la rue des Forgerons, en l'Auge, pour la première fois en Suisse.

Avec M^e NUSSBAUMER, les affaires communales se sont améliorées et personne n'a envie, à part quelques nostalgiques, que les choses reviennent en l'état où elles étaient précédemment. Nous pouvons d'autant mieux l'affirmer que nous ne sommes pas suspects de complaisance à l'égard des autorités communales actuelles. Mais nous gardons le souvenir d'une époque où la commune ne daignait même pas répondre aux lettres et dossiers que nous lui adressions (telle notre demande d'affecter la Maison Techtermann au haut du Stalden à l'aménagement d'une maison de jeunes... la seule réponse officielle fut celle de la Municipalité de Genève qui versa une subvention de Fr. 1000. -!).

Toujours est-il, qu'à la suite de notre intervention au sujet de l'EUROTEL et du plan d'aménagement, et dans le contexte d'une situation politique chargée de menaces, nos relations avec le syndic se sont sensiblement tendues.

Tant et si bien que notre récente démarche auprès de M^e NUSSBAUMER concernant l'hôpital des Bourgeois s'est soldée par un échec. Nous avons jusqu'à maintenant suivi cette affaire de près, en nous abstenant de prendre position. Nous proposons dès lors de consacrer un de nos bulletins à ce problème, mettant nos pages à disposition des interlocuteurs: commune et Bourgeoisie d'une part, groupe des jeunes Bourgeois opposants d'autre part, la présentation pouvant être faite par le syndic, donc sans que nous intervenions directement dans cette affaire. La réponse fut en substance: je suis responsable, je ne veux pas être mis sur le même pied que des «irresponsables». Il est permis de penser qu'une attitude aussi tranchée n'est pas faite pour apaiser les esprits et favoriser un dialogue constructif.

Le parti socialiste

| Nombre de sièges aux Conseils: | Communal (sur 9) | Général (sur 80) |
|--------------------------------|------------------|------------------|
| 1970 | 2 | 21 |
| 1966 | 3 | 25 |
| 1962 | 2 | 18 |

Ce parti a laissé pourrir les fruits de sa victoire de 1966: il s'est vu confiné dans un rôle obscur et sans prestige, celui de parent pauvre de l'alliance avec les radicaux. Son fer de lance revendicateur quelque peu émoussé, il semblait peu préparé à prendre en mains des responsabilités étendues. Le choc en retour ne s'est donc pas fait attendre.

Il faut donc accueillir comme un signe très favorable de renouveau la prise de position du parti socialiste de la ville en date du 20 avril:

«La loi cantonale de 1962 sur les constructions impose aux communes de plus de mille habitants l'établissement d'un plan d'aménagement. Son absence crée une situation confuse. Un tel plan est particulièrement urgent pour le Centre-Ville. Encore faut-il qu'il tienne compte de l'évolution à long terme, en particulier d'une circulation automobile sans cesse accrue.

» Le parti socialiste estime qu'il faut prendre résolument l'option d'un Centre-Ville qui soit une zone réservée aux piétons et en tirer les conséquences dans le domaine de l'aménagement et des voies de circulation. Une telle solution est par ailleurs étroitement liée à une étude désormais indispensable et urgente de planification régionale.»

(Suivait une prise de position concernant le quartier d'Alt en faveur d'une stricte protection des locataires.

Une telle déclaration est un événement en ce sens que c'est la première fois qu'un parti préconise un choix, une volonté politique en ce qui concerne le Centre-Ville.

Quelle sera maintenant la position du parti socialiste face au projet de plan de circulation, dont on vient de voir qu'il va diriger un flot de véhicules en plein centre, à l'encontre même des propositions socialistes?

Le PICS (Parti indépendant chrétien social)

Apparaît pour la première fois sur la scène politique en 1970 à la suite d'une scission avec le parti conservateur (actuel PDC).

Conquiert en 1970 1 siège au Conseil Communal et 12 sièges au Conseil général.

Ce nouveau venu s'est distingué d'emblée comme un véritable parti d'opposition. Il s'est livré également à un travail en profondeur qui n'aura peut-être pas toujours compensé de faibles moyens d'information. Son intervention par le moyen d'une pétition contre la décision du Conseil général de remplacer les trolleybus par des autobus fut un coup d'éclat difficilement renouvelable. Signalons à son actif le lancement d'une initiative législative cantonale sur l'organisation des communes et paroisses, initiative qui touche au fond du problème que nous venons de soulever. Elle contient, en effet, une demande d'introduction du référendum facultatif dans les communes possédant un conseil général. De même, elle préconise l'attribution aux Conseils généraux des pouvoirs d'un parlement. Ce sont là des réformes que nous appelons nous-mêmes de nos vœux et il est réjouissant que sur les 6545 signatures recueillies, 3326 l'aient été en ville de Fribourg.

Sur le problème du Centre-Ville, du plan d'aménagement et de l'EUROTEL, le PICS a cependant gardé le silence et il y a de quoi s'en étonner.

Le parti démocrate-chrétien

| Nombre de sièges aux Conseils : | Communal (sur 9) | Général (sur 80) |
|---------------------------------|------------------|------------------|
| 1970 | 3 | 27 |
| 1966 | 4 | 37 |
| 1962 | 5 | 44 |

Au vu des résultats électoraux de ces dernières années, le PDC apparaît comme «l'homme malade» de l'éventail politique en ville de Fribourg. Mal remis de son échec de 1966 qui vit la fin d'une majorité détenue pendant plus de 60 ans, il ne s'est guère découvert de vocation de parti d'opposition et s'est cramponné à ses responsabilités, gardant le dicastère des finances. Cela ne l'a pas empêché de voir sa position s'effriter encore en 1970, du fait de l'apparition du PICS.

Cette situation ne semble pas avoir provoqué de remous, ni de grands changements au sein du parti. Faut-il croire ce délégué à une assemblée du PDC dans le tableau qu'il en trace: «Quant à nos comités et à nos assemblées, ils sont trop souvent manipulés par les éternels tireurs de ficelle et les combinards — qui ne siègent d'ailleurs pas nécessairement à la table présidentielle — plus soucieux de préoccupations électoralistes que de l'avenir du pays»¹. Lors de sa récente assemblée, le PDC de la ville a, pour sa part, réélu à l'unanimité d'une trentaine de participants M. Charles JAQUET à sa tête.

¹ Assemblée des délégués du PDC du 17 octobre 1971.

Quand on sait que le Président du PDC-ville fait partie de la Commission d'urbanisme et joue un rôle certain dans l'affaire EUROTEL, on pourrait s'attendre à une prise de position sur des questions d'aménagement et d'urbanisme, quand ce ne serait, comme dans le cas du quartier d'Alt, que pour agir en conformité avec un programme qui préconise «une véritable protection des locataires». Or, le PDC a gardé obstinément le silence.

Dans ces conditions, nos relations avec le PDC traversent en ce moment une période difficile, d'autant plus regrettable que les buts que nous poursuivons devraient, théoriquement du moins, rejoindre le programme de ce parti défenseur de valeurs traditionnelles.

Aussi, dans le but de clarifier la situation, avons-nous adressé au Président du PDC cantonal la lettre suivante, en date du 29 mars:

«Notre mouvement a pris position dans l'affaire EUROTEL dans le cadre général du plan d'aménagement de la ville de Fribourg. Cela a déclenché à notre surprise une assez vive polémique. Polémique qui s'est traduite par des articles dans les journaux, mais aussi par des interventions personnelles et des menaces de la part de membres dirigeants de votre parti: nous nous sommes vus traités de «voyeurs», de «concierges» et accusés de nous livrer à de la «polémique systématique» et des «attaques personnelles»!

Nous nous sommes franchement étonnés de telles réactions. Nous voyons qu'au même moment le Président du PDC genevois déclare: «Les partis politiques sont souvent mal considérés du grand public. Ils sont pris pour des cellules à l'intérieur desquelles tout n'est pas clair. Beaucoup de gens pensent qu'un secret plane volontairement sur la vie interne des groupes politiques pour cacher certaines affaires frauduleuses, etc. Le PDC veut montrer qu'il n'en est rien et pour cela a entrepris son «opération transparence».

L'attitude du PDC fribourgeois serait-elle différente?

Nous nous étonnons du silence observé par votre parti en face d'affaires telles que celles de l'EUROTEL, du plan d'aménagement de Fribourg, du quartier d'Alt, qui provoquent l'émoi légitime de la population.

Est-ce là votre manière d'empoigner les problèmes?

Vos méthodes seraient-elles en désaccord avec les principes que vous défendez?

Ces principes étant les nôtres, sans vouloir pour autant nous mêler de la vie intérieure de votre parti, ce sont les questions que nous nous posons avec inquiétude.

Nous sommes tout disposés à vous rencontrer, pensant qu'il serait infiniment regrettable que des malentendus jettent le trouble dans les esprits.»

M^e Franz HAYOZ, dont chacun connaît la manière franche et directe, tout en relevant le contenu «provoquant» de notre lettre, accepta le principe d'une entrevue avec le comité de son parti. Cette entrevue n'a pas eu lieu, car tout s'est terminé par ce qu'il convient d'appeler, en bon français, une dérobade. Et c'est dommage.

«L'autorité communale aura pour objectif de rendre sa ville habitable, c'est-à-dire de l'humaniser. Il s'agira pour elle de prendre les mesures nécessaires pour l'aérer, la dégager, pour mettre en valeur ses richesses culturelles. Elle élaborera des réglementations pour minimiser les nuisances, telles que le bruit et la pollution de l'air. Elle fera jouer à la population un rôle actif en la sensibilisant et en l'associant à ses efforts.»

(Document du Conseil de l'Europe 1971.)

En conclusion

Ce tour d'horizon débouche au niveau des partis politiques sur des perspectives fermées. Il est certes plus facile de faire de la politique que d'avoir une politique, et trop de nos partis locaux en sont encore à pratiquer un électoralisme étroit dans un esprit de chapelle. Alors que leurs efforts devraient tendre à se joindre pour, dans un débat ouvert, dégager une volonté politique de la communauté, permettant de faire des choix, d'agir sur la destinée de cette ville.

Dans le système communal étriqué et inadapté qui est le nôtre, il est cependant un terrain où un tel débat peut être engagé, celui des commissions communales. A la condition bien entendu, qu'elles cessent d'être le domaine de positions acquises, de fiche de consolation pour candidats malheureux, de choix en fonction de dosages politiques et non des compétences réelles. Car on semble se défier comme de la peste des gens compétents qui ont la fâcheuse tendance à voir et soulever les problèmes. Alors qu'on préfère se fier à son bon sens, à son expérience passée, qui n'est pourtant pas toujours transposable car les problèmes changent de nature dans une société en mutation.

Il est vrai qu'une commission d'urbanisme communale, même digne de ce nom, limitée à un rôle strictement consultatif, ne fait pas le poids. Ce qui est souhaitable, ce serait la création d'un organisme auquel les autorités communales délégueraient une part de leurs compétences et de leurs pouvoirs. Un organisme qui pourrait être créé à l'échelle intercommunale, dans le cadre de l'agglomération fribourgeoise.

Il faut une bonne fois sortir de l'ornière et cela nécessite des changements. On ne peut se résigner à voir l'agglomération fribourgeoise et le Centre-Ville remodelés au petit bonheur des initiatives plus ou moins spéculatives et en fonction de la seule circulation automobile. Le Centre-Ville appartient à tous les Fribourgeois, il ne peut devenir le champ clos des promoteurs et des affairistes.

Nous rappellerons les propos tenus ici même, à Fribourg, par deux personnalités suisses. M. Ferucio BOLLA, président des Etats, lors de la visite de ce Conseil en mars dernier, devait confesser son état d'âme: «*l'état d'âme de qui a vu sa ville (Lugano) peu à peu mais sûrement défigurée par la carence du législateur, l'indifférence de la masse, la résignation de l'intelligentsia, l'audace de la spéculation, et cherche ailleurs l'apaisement que donne la sauvegarde de certaines valeurs, dont le culte n'a pas moins de peine à se garder que le culte ecclésiastique que vous savez*».

Et de déclarer: «*Les pouvoirs publics ont d'autant plus de chance de réussir à résoudre les problèmes posés par la sauvegarde du caractère d'une ville ancienne, que si l'Université est en mesure de former des spécialistes... et si l'on arrive à animer, entre l'Etat et les collectivités, une troisième force: l'opinion publique. Les initiatives ne trouveront le terrain le plus propice que si l'éducation, à l'école et par les journaux et la télévision, contribuera à la formation d'un public que l'on peut, dans cette direction, «politiser» sans inquiétude*».

Nous rappellerons également l'exposé magistral de M. Kurt KIM lors de la journée des villes suisses tenue à Fribourg le 10 septembre 1971. Nous en extrayons le passage suivant:

«*La ville se distingue par le fait — et cela est valable pour toutes les villes — qu'il y a une forte activité dans un espace restreint, elle se distingue par un réseau dense de communications et de relations par la multiplicité et la diversité des constructions et des événements.*»

L'existence de la ville est menacée aujourd'hui de deux côtés: la circulation motorisée avec son emprise entraînant des dommages irréparables et la spéculation foncière qui transforme le centre vivant de la ville en centre administratif. Vous pouvez rétorquer: nous le savons et le principe de l'existence d'une ville peut être très séduisant, mais les directives de la Confédération devraient donner les moyens pour sauver la ville! Les villes, en effet, ne peuvent se sauver elles-mêmes. Elles ont besoin de moyens légaux suffisants, et aussi de l'aide financière de communautés plus grandes, du canton, de la Confédération. Les villes doivent exiger ces moyens; sinon personne ne s'en chargera. Elles doivent rechercher la compréhension, elles doivent essayer d'en faire l'affaire du peuple entier.»

VOYAGER SANS SOUCI !!!



Billets de chemin de fer, avions, bateaux



Croisières, voyages organisés

Une seule adresse:



**Agence de voyages de la
Banque Populaire Suisse
Fribourg**

Avenue de la Gare 4
Téléphone (037) 2 73 25

CHANGE aux meilleures conditions

TRAVELERS CHEQUES